

Montréal, le 4 juillet 2018

Par courriel et par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Jean-Olivier Tremblay
Affaires juridiques
Hydro-Québec
75, boul. René-Lévesque Ouest – 4e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objets : Rapport annuel 2017 sur l'application du Code de conduite du
 Coordonnateur de la fiabilité**

**Demande de modification de la désignation du Coordonnateur de
la fiabilité au Québec
Dossier de la Régie : R-3996-2016, Phase 2**

Cher confrère,

La Régie de l'énergie (la Régie) accuse réception du *Rapport annuel 2017 sur l'application du Code de conduite du coordonnateur de la fiabilité* lequel a été déposé en suivi de la décision D-2011-132.

Par ailleurs la Régie informe, par la présente, les participants au dossier R-3996-2016 qu'à la demande de la formation ce rapport y est versé comme l'a été versé, par sa décision [D-2017-077](#), le *Rapport annuel 2016 sur l'application du Code de conduite du coordonnateur de la fiabilité*.

Veuillez agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/vd